



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

UN AVANT-GOÛT DES BUDGETS 2023

PAGES 6 et 7



TRANSITION PAGES 2 et 3

TRANSITION ÉCOLOGIQUE
LE SDEC ÉNERGIE ACTEUR ENGAGÉ
AUX CÔTÉS DU FONDS VERT



SUR LE TERRAIN PAGE 8

EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS
À COURSEULLES-SUR-MER, UNE BONNE
COORDINATION ET DES ÉCONOMIES À LA CLÉ

POINT DE VUE PAGE 5

« QUELLE PART DE VOTRE
FLOTTE SOUHAITEZ-VOUS
CONSACRER AUX VÉHICULES
PROPRES ? »

PAROLE À... PAGE 11

THIERRY MOSIMANN
Préfet du Calvados



ÉDITORIAL

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Le printemps est arrivé avec, dans ses bagages, le Fonds vert d'accélération de la transition écologique des territoires, dispositif inédit de l'Etat qui permettra aux collectivités de notamment renforcer leur performance énergétique. Une bonne nouvelle n'arrivant pas seule, le Préfet du Calvados a missionné le SDEC ÉNERGIE pour les accompagner dans l'obtention de Fonds vert sur le volet « rénovation énergétique des bâtiments publics » et « éclairage public ». L'objectif est de s'appuyer sur l'expertise du syndicat dans le montage de ce type de dossier pour mutualiser le maximum de demandes et ainsi obtenir le maximum de financements pour les projets de nos collectivités. Ce fonds nous permettra de compléter notre programme de travaux pour la transition énergétique, inscrit au débat d'orientations budgétaires pour 4 millions d'euros, car la transition énergétique est au cœur de nos préoccupations. La flambée des prix de l'énergie conjuguée au réchauffement climatique nous oblige, nous, élus, à revoir nos priorités d'investissement pour aller vers une baisse de nos consommations d'énergie, vers un verdissement de nos énergies. Le programme PROGRES 2023 qui soutient la rénovation énergétique des bâtiments scolaires s'inscrit pleinement dans cette démarche qui, j'espère, rencontrera auprès des élus encore plus de succès que la 1^{ère} édition. Le SDEC ÉNERGIE renforce actuellement ses équipes pour satisfaire les besoins croissants de ses collectivités. Le travail ne manque pas, la motivation non plus ! Il nous faut juste trouver les perles qui rejoindront prochainement la dynamique équipe du syndicat.

Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente du SDEC ÉNERGIE



La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux entre dans les aides du Fonds vert.

FONDS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le SDEC ÉNERGIE acteur engagé aux côtés du Fonds vert

Annoncé par le Gouvernement l'an dernier, le Fonds vert est destiné aux collectivités qui s'engagent dans la transition écologique. Au niveau du Calvados, le SDEC ÉNERGIE, au titre de la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public, est en appui des communes pour ces deux actions.

Il a pour nom le « Fonds vert ». Voulu par la Première ministre en 2022, il se met en place cette année. Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, le « Fonds vert » est un nouveau programme budgétaire pour venir en aide financièrement aux collectivités qui engagent des actions en ce sens. Parmi les 3 axes retenus (*lire en encadré*), celui du renforcement de la performance environnementale dans les territoires va concerner plus spécifiquement l'implication du SDEC ÉNERGIE. À ce titre, deux actions, la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ainsi que la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage

public, sont clairement fléchées et entrent bien dans ses champs d'intervention. Car la particularité du dispositif gouvernemental est d'être territorialisé et déconcentré auprès des Préfets de département et de région. Dans ce cadre, l'appui local pour ces deux mesures a été de retenir le syndicat départemental (*lire aussi en page 11, l'interview de Thierry Mosimann, Préfet du Calvados : « Je compte sur le SDEC ÉNERGIE pour aller plus vite, plus haut, plus fort en matière de sobriété énergétique »*). Au total, sur les 2 milliards du Fonds, la région Normandie bénéficie de 94,7 millions d'euros. Pleinement mobilisé en faveur de ce Fonds, le

« Ce Fonds vert renforce nos programmes d'intervention que ce soit pour la rénovation des bâtiments ou de l'éclairage public. À nous d'être incitateurs. »

SDEC ÉNERGIE étudie comment intégrer ce dispositif à ses aides. « Ce Fonds vert renforce nos programmes d'intervention que ce soit pour la rénovation des bâtiments ou de l'éclairage public. À nous d'être incitateurs. Il est, par exemple, en totale complémentarité avec notre plan « R 30 » pour le Renouvellement des luminaires de plus de 30 ans », souligne Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE.

De même, pour la rénovation énergétique des bâtiments, le syndicat va aider les communes à déposer des dossiers en propre ou va solliciter celles qui ont déjà réalisé des audits énergétiques dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP) ou du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique). 120 audits ont ainsi déjà été réalisés. L'ambition, commune au Fonds vert comme au SDEC ÉNERGIE, est de réduire d'au moins 40 % la consommation d'énergie finale de ces bâtiments.



C'EST QUOI LE « FONDS VERT » ?

Annoncé par la Première Ministre, Élisabeth Borne, le 27 août dernier, le « Fonds vert » est le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires. Il est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Il doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets, et viendra renforcer et enrichir les actions inscrites dans les CRTE (Contrats de relance et de transition écologique), mis en place depuis deux ans.

Il financera trois types d'actions :

- le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'amélioration du cadre de vie.

Il répond à trois principes :

- permettre aux collectivités d'accélérer la transition écologique ;
- s'adresser aux collectivités territoriales ainsi qu'à leurs groupements ;
- être entièrement déconcentrés auprès des préfets.



La rénovation, et non la simple mise en conformité, des parcs de luminaires d'éclairage public, déjà soutenue par le SDEC ÉNERGIE, sera aussi aidée par le Fonds vert.

41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales sont imputables à l'éclairage public.

Le Fonds vert a pour objectif de faire passer le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public à 10 % par an, sans attendre l'obsolescence totale du parc.

Source : Ademe

Éclairage public : le fonds est destiné à financer notamment :

- des subventions d'études de diagnostic territorial et de stratégie d'extinction en cœur de nuit et de création de trame noire ;
- des subventions d'ingénierie et d'études

préalables au dimensionnement du parc de luminaires ;

- des subventions d'investissements permettant le renouvellement de parcs de luminaires anciens.

À noter que les opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire, ainsi que la mise en lumière de bâtiments ou de sites naturels ne sont pas éligibles.

Rénovation énergétique de bâtiments : les projets éligibles à ce dispositif peuvent porter à la fois :

- sur des actions dites « à gain rapide » présentant un fort retour sur investissement (pilotage des systèmes de chauffage, modernisation des systèmes d'éclairage...)
- sur des travaux d'isolation du bâti ou de remplacement d'équipement
- sur des opérations immobilières de réhabilitation lourde combinant plusieurs de ces travaux et pouvant inclure la mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, le désamiantage, le ravalement ou l'étanchéité du bâti. □

81 % des consommations énergétiques des communes de l'Hexagone proviennent des bâtiments communaux.

Dans le prolongement du plan de relance (DSIL Rénovation thermique), le Fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction de plus de 30 % de leurs émissions de gaz à effet de serre avec un objectif moyen de 40 %.

Source : Plan Bâtiment durable

LE DISPOSITIF PROGRES RENOUVELÉ EN 2023

La rénovation des écoles de nouveau aidée

Après le succès de l'appel à projets « PROGRES » l'an dernier, le dispositif dédié à la rénovation énergétique des établissements scolaires est reconduit par le SDEC ÉNERGIE en 2023. Les candidatures sont à déposer pour fin octobre.



Les écoles font partie des bâtiments les plus consommateurs d'énergie, ce qui pèse lourd dans la facture des collectivités.

Après PROGRES 2022, PROGRES 2023 ! Plus que jamais, la maîtrise des consommations énergétiques s'impose. Aux côtés des collectivités locales dans la rénovation de leurs bâtiments depuis 2008, le SDEC ÉNERGIE poursuit son action de soutien avec le dispositif PROGRES, traduction de PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires.

Lancé en 2022 (*lire Dialogue N° 86 / janvier 2023 / pages 6 et 7*), ce programme, qui avait vu douze communes lauréates⁽¹⁾, est reconduit pour cette année 2023. Les écoles sont en effet les bâtiments parmi les plus consommateurs, ce qui pèse lourd dans la facture énergétique des communes. Elles sont, pour beaucoup d'entre elles, soumises à l'obligation du décret tertiaire⁽²⁾ et les travaux de rénovation sont moins aidés. « Fort du succès de la 1^{re} édition de l'appel à projets PROGRES, les élus ont voulu renouveler le dispositif qui est complémentaire aux diverses aides existantes pour les travaux de rénovation et notamment avec le Fonds vert mis en place par l'État en ce début 2023 (*lire pages précédentes*) », indique Alban Raffray, directeur du département Transition énergétique au SDEC ÉNERGIE. L'objectif principal est bien de promouvoir la

réalisation de travaux de rénovation énergétique performante des écoles, cantines ou garderies en soutenant les projets des collectivités du Calvados par une aide financière aux travaux de rénovation énergétique et un soutien en faveur de comportements économes en énergie de la part des utilisateurs du bâtiment.

Atteindre au moins 40 % d'économie

Le montant de l'aide peut s'élever jusqu'à 30 % du montant des travaux avec un plafond fixé à 75 000 € (*lire en encadré*). Pour cela, les collectivités devront s'engager dans un niveau de performance énergétique d'au moins 40 % d'économie par rapport à leur situation avant travaux. Lancé en ce printemps, le programme PROGRES attend les candidatures pour la fin du mois d'octobre 2023. Attention : les lauréats seront les projets les plus exemplaires, notamment en matière de performance énergétique visée du bâtiment ! □

⁽¹⁾ L'an dernier, le jury a sélectionné les dossiers de 12 communes : Anisy, Bernières-sur-Mer, Douvres-la-Délivrande, Évrecy, Le Fresne-Camilly, La Hoguette, Moyaux, Perrières, Quetteville, Ranville, Saint-Gatien-des-Bois et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

⁽²⁾ Entré en application en octobre 2019, le décret tertiaire impose une réduction de la consommation

énergétique des bâtiments à usage tertiaire. Les collectivités sont concernées par cet enjeu de la transition énergétique. Les réductions cibles sont les suivantes : - 40 % d'ici 2030 ; - 50 % d'ici 2040 et - 60 % d'ici 2050.

LES CONDITIONS À REMPLIR POUR PROGRES 2023

- **Pour être éligibles** : les collectivités doivent être engagées dans une démarche structurée en étant accompagnées soit par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre du Conseil en énergie partagé (CEP) niveau 2, soit par le service commun « d'efficacité énergétique » de la Communauté urbaine pour les communes de Caen la mer.
- **Pour le bâtiment** : il doit s'agir d'une école, d'une cantine ou d'une garderie (pas de préfabriqués). Il doit avoir fait l'objet d'un audit énergétique financé dans le cadre du programme ACTEE ou conforme aux exigences de l'ADEME, complété d'un programme de travaux et d'un plan de financement déterminant le coût prévisionnel des travaux.
- **Les objectifs** : les travaux programmés doivent se traduire par un gain de 40 % d'énergie minimum.
- **Les montants de l'aide** : de 20 à 30 % du montant HT des travaux éligibles, jusqu'à 75 000 €.

UNE QUESTION, TROIS AVIS



« QUELLE PART DE VOTRE FLOTTE SOUHAITEZ-VOUS CONSACRER AUX VÉHICULES PROPRES ? »

« NOS MÉCANICIENS SONT DÉSORMAIS FORMÉS À LA MAINTENANCE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES »

JEAN LEPAULMIER, MAIRE-ADJOINT DE BAYEUX



« Le parc automobile de la ville de Bayeux compte à ce jour 71 véhicules (hors + de 3,5 T et engins spéciaux). Pour une plus grande rationalisation, ce parc fait l'objet d'une gestion mutualisée avec la flotte de Bayeux Intercom (au sein d'une direction mutualisée des services techniques). Depuis 2018, avec l'appui du dispositif d'aide « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), la ville et l'intercommunalité se sont engagées dans une conversion progressive de leurs flottes, pour passer des véhicules thermiques vers des véhicules électriques. Même notre petit train touristique est passé à l'électrique l'année dernière... Depuis, la ville de Bayeux a remplacé chaque année environ 2 véhicules thermiques par des véhicules électriques. Le parc se composait fin 2022 de près de 23 % de véhicules électriques. La commune a déjà équipé ses principaux sites administratifs et techniques de bornes de recharge et ses mécaniciens sont engagés dans un programme de formation à la maintenance des véhicules électriques. À ce jour, la collectivité vise une composition de sa flotte répartie à 40 % électrique contre 60 % thermique, d'ici la fin du mandat. Au vu des limites actuelles de l'offre électrique en matière d'autonomie, notamment concernant les véhicules utilitaires, Bayeux a choisi de conserver une certaine part de thermique. Toutefois, nous restons en veille sur les progrès rapides des constructeurs en matière d'offre électrique et n'excluons pas de revoir à la hausse nos pourcentages de véhicules propres. » □



« À TERME, NOUS SOUHAITONS DISPOSER D'UN PARC TOTALEMENT DÉCARBONÉ »

GEORGES RAVENEL, MAIRE DE NOUES-DE-SIENNE

« La commune de Noues-de-Sienne est engagée dans la décarbonation de son parc de véhicules et matériel roulant. Elle a déjà acquis un véhicule électrique pour les besoins de ses différents services, mais l'autonomie s'avère être très insuffisante, surtout en période hivernale. Au fur et à mesure du renouvellement de nos véhicules, nous privilégierons les véhicules propres. Cela suppose que nous trouvions sur le marché les véhicules adaptés à nos besoins,

en particulier pour nos services techniques. L'autonomie et le prix seront évidemment des éléments qui pèseront dans nos décisions et choix. À terme, nous souhaitons disposer d'un parc totalement décarboné. Nos agents sont conscients que cela suppose de modifier les comportements et une nécessaire adaptation est obligatoire, en particulier la planification des utilisations, les modes de conduite... » □



« LA DIFFÉRENCE DE PRIX ÉTAIT TROP IMPORTANTE »

GEORGES LAIGNEL, MAIRE DE BARON-SUR-ODON

« Avec un seul véhicule pour la commune (1 000 habitants), nous ne sommes pas aujourd'hui concernés par l'obligation imposée par la loi d'orientation des mobilités (LOM) d'avoir un pourcentage de véhicules à faibles émissions. Pour autant, nous avons débattu longuement au sein du conseil municipal dans le cadre du remplacement de notre pick-up vieux de plus de 15 ans. L'idée d'investir dans un véhicule électrique était clairement posée sur la table. Après avoir estimé que la commune avait besoin d'un véhicule un peu plus volumineux, un camion-benne de 3,5 tonnes, utile principalement pour l'entretien des espaces verts, mais aussi pour le transport de matériels lors des différentes manifestations, nous avons

demandé des devis à notre centrale d'achats. Pour le coût d'un camion-benne thermique, nous n'avions qu'un petit véhicule électrique de plus faible taille que notre pick-up actuel. Nous avons alors opté pour un camion-benne diesel, d'un coût de 25 000 € HT. Un modèle équivalent en électrique nous était proposé à près de 50 000 €. Nous aurions pu faire ce choix si la mutualisation avec d'autres communes avait été possible. Un système compliqué à mettre en place quand les agents communaux qui l'utilisent ne sont pas eux-mêmes mutualisés. Dans les années à venir, nous aurons besoin d'un petit véhicule du style de notre pick-up. Il est aujourd'hui convenu que ce sera certainement un électrique. » □


DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Un avant-goût des budgets 2023

Analyse budgétaire et financière de la période 2020/2022, ressources humaines, orientations budgétaires 2023-2025, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Présenté le 9 février dernier par l'exécutif du SDEC ÉNERGIE à son assemblée délibérante, le rapport d'orientations budgétaires a été sources d'information et de discussion dans l'optique du vote du budget primitif et des deux budgets annexes (énergies renouvelables et mobilité durable) programmé le 31 mars prochain.

Difficile de débattre des orientations budgétaires, notamment dans le domaine de l'énergie, sans évoquer le contexte national et international. Le conflit en Ukraine avec, comme conséquence, la décision de la Russie de cesser la livraison de gaz principalement aux pays européens et la réduction de la production de pétrole disponible provoquent des tensions sur le marché des énergies. « *La gestion du groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité revêt ainsi un enjeu financier majeur pour nos membres. Elle nécessite une action forte du syndicat. Aujourd'hui, plus de 500 communes sont concernées pour 11 000 contrats. Un nouvel accord devrait être signé pour l'achat groupé d'énergie pour la période 2024-2027* », précise Bruno Delique, Directeur Général du SDEC ÉNERGIE.

Au niveau national, dans un contexte économique difficile avec des dépenses de fonctionnement en augmentation, les collectivités pourraient effectuer des arbitrages et réaliser moins de projets. « *Par ailleurs, note Philippe Lagalle, Vice-Président en charge des finances, l'augmentation des taux d'emprunts, notamment en matière de construction d'habitation (lotissements), peut créer une stagnation des besoins de raccordement. En revanche, les demandes des collectivités en faveur de la transition énergétique restent soutenues : efficacité énergétique, production EnR, études énergétiques... et il nous faut donc en tenir compte dans ce DOB* ».

Se projeter, investir malgré un contexte incertain

L'analyse de la période 2020/2022 du SDEC

ÉNERGIE met en évidence des éléments de solidité financière. « *Grâce à une trésorerie saine, un endettement inexistant et une capacité d'autofinancement de bon niveau, le syndicat bénéficie de moyens pour poursuivre son action en faveur des territoires, poursuit Philippe Lagalle. Dans la perspective des trois prochaines années, les fondamentaux du SDEC ÉNERGIE ne sont pas remis en cause, ce qui nous permet de répondre aux objectifs de notre projet stratégique à l'horizon 2026.* » (lire encadré ci-contre). « *Deux objectifs s'imposent à nous : maintenir le niveau de nos investissements sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public, et renforcer progressivement nos actions d'accompagnement et nos investissements en faveur de la transition énergétique* ». C'est ainsi que 26 M€ d'investissements sur les réseaux d'électricité sont programmés en 2023 (voir tableau ci-contre). « *Une très légère*

Les cinq orientations du plan stratégique 2021-2026

- ✓ Agir pour un accompagnement cohérent et équitable des territoires ;
- ✓ Être au plus près des communes et des EPCI pour les accompagner dans leur transition énergétique ;
- ✓ Accompagner le développement de la mobilité bas carbone et de ses usages ;
- ✓ Renforcer les relations avec les usagers ;
- ✓ Valoriser les données patrimoniales et énergétiques.



baisse est programmée en 2024 et 2025 en raison notamment de l'éradication totale des réseaux basse tension en fils nus en secteur rural. Plus de 15 années d'effort ont permis d'atteindre ce résultat qui participe largement à l'amélioration de la qualité d'électricité distribuée dans les campagnes. Des investissements plus importants seront réalisés sur les réseaux publics d'électricité exposés aux conditions climatiques, notamment sur la zone du littoral et celle du Pays d'Auge dont la qualité du réseau est moindre. Sur l'éclairage public, nous concentrerons nos efforts sur la rénovation des parcs les plus anciens et énergivores (plus de 25 ans, programme Fonds vert - lire article page 2-3), » précise le Vice-Président aux finances. À noter qu'un zonage lumineux (trame noire) est en cours de création sur l'ensemble du département du Calvados afin

d'adapter l'intensité lumineuse de l'éclairage public au milieu naturel et mieux respecter ainsi la biodiversité.

La transition énergétique au cœur des préoccupations

En matière de transition énergétique, le SDEC ÉNERGIE sera encore plus ambitieux avec un investissement annuel passant de 4 à 6 M€ en 3 ans. Dans la continuité de notre première installation à Landelles-et-Coupigny réalisée en 2022 (lire Dialogue n°86 de janvier 2023), la réalisation de réseaux de chaleur se poursuivra. La production photovoltaïque se déclinera soit par l'installation de centrales sur les bâtiments publics, soit par le développement d'ombrières sur des parcs publics.

« Il est envisagé une seconde opération « Progrès

2023 » visant une aide à la rénovation énergétique des écoles. Nous entendons par ailleurs poursuivre l'accompagnement des collectivités (CEP niveau 3) pour la réalisation de travaux d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics. Enfin, en ce qui concerne la mobilité, dans le cadre du SDIRVE en cours d'élaboration, nous consacrerons 1 M€ chaque année pour financer l'installation de nouvelles bornes de recharge sur l'ensemble du territoire et poursuivrons notre politique de conseils sur le verdissement du parc automobile des collectivités », annonce Philippe Lagalle.

Des moyens humains supplémentaires

Aujourd'hui le SDEC ÉNERGIE compte 68 salariés. Pour mettre en place et suivre tous ses projets, le syndicat compte renforcer ses équipes en recrutant cette année une dizaine de collaborateurs principalement sur les métiers liés à la transition énergétique.

« L'an dernier, nous avons commandité un audit organisationnel et des ressources humaines afin d'évaluer nos besoins à court et moyen termes, faire le point sur l'après Covid, comprendre ainsi l'approche des collaborateurs sur la question du travail, mais aussi pour intégrer les évolutions de notre pyramide des âges et anticiper les futurs départs », explique Bruno Delique.

Avec une feuille de route précise, le SDEC ÉNERGIE se donne ainsi les moyens d'atteindre ses objectifs. « Il faudra malgré tout rester vigilant dans un contexte de forte inflation. Surveiller l'évolution des coûts des travaux et celle des matières premières qui pourraient freiner les initiatives des collectivités. Il faudra aussi regarder de près la capacité des entreprises à faire face au plan de charge en raison des difficultés d'approvisionnement et de recrutement », conclut le directeur du SDEC ÉNERGIE. □

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025
RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ			
Effacement des réseaux	11 500 K€	11 500 K€	11 500 K€
Raccordement, extension et sécurisation	8 500 K€	8 000 K€	7 500 K€
Éclairage public	6 000 K€	6 000 K€	6 000 K€
Sous-total	26 000 K€	25 500 K€	25 000 K€
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE			
Réseaux de chaleur	800 K€	1 250 K€	1 250 K€
Panneaux photovoltaïques	500 K€	500 K€	500 K€
Infrastructures et bornes de recharge	1 000 K€	1 000 K€	1 000 K€
Station hydrogène	0 K€	0 K€	0 K€
EP : efficacité énergétique - R30 - autres (éclairage intérieur...)	1 200 K€	1 000 K€	750 K€
Efficacité énergétique des bâtiments publics	500 K€	750 K€	1 000 K€
Sous-total	4 000 K€	4 500 K€	5 000 K€
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	30 000 K€	30 000 K€	30 000 K€

EFFACEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS

À Courseulles-sur-Mer, une bonne coordination et des économies à la clé

Pilotés et en partie financés par le SDEC ÉNERGIE, les effacements de réseaux permettent aux communes de sécuriser la distribution et de soigner l'esthétique. À Courseulles-sur-Mer, la commune a profité d'un projet de voirie pour activer le dispositif. Une collaboration avec Enedis en amont a permis de coordonner les opérations.

Sur un linéaire de près de 400 mètres, les lignes aériennes de la rue des Tennis, à Courseulles-sur-mer, auront totalement disparu en mai prochain. Une opération devenue classique pour le SDEC ÉNERGIE, pour qui l'effacement des réseaux est une mission phare. « *Nous réalisons l'ensemble des opérations sous maîtrise d'ouvrage unique, rappelle Yann Lebouteiller, adjoint au service Effacement du SDEC ÉNERGIE. Pour la commune bénéficiaire, c'est l'opportunité d'avoir un seul interlocuteur, une seule entreprise pour l'ensemble des opérations, et des aides*

financières substantielles (lire par ailleurs). » Aujourd'hui, les effacements de réseaux sont le budget travaux le plus important au SDEC ÉNERGIE : 15 M€, pour près de 50 km de réseaux effacés par an.

« Éviter les doublons »

A Courseulles-sur-Mer, la mairie a saisi l'opportunité d'un projet d'aménagement de voirie dans cette rue, pour solliciter le SDEC ÉNERGIE. Très tôt, dès 2021, l'idée d'une coopération rapprochée avec Enedis a été émise. « En effet, si nous pouvons passer en souterrain

les lignes basse-tension, téléphonie et éclairage, seul Enedis peut intervenir sur les câbles haute-tension. » Pour éviter les « doublons », cette coordination en amont a permis de faire coïncider les calendriers et de sélectionner une entreprise unique pour toutes les opérations : Omexom, basée à Ifs. « *Ça n'a pas été forcément très simple, et le chantier a dû être un peu décalé dans le temps, mais cette bonne synchronisation a permis de générer des économies et d'éviter "d'ouvrir" la chaussée à plusieurs reprises.* » Très tôt, Yann Lebouteiller a multiplié les échanges avec son homologue d'Enedis, Benjamin Rizzotto, et GRDF, sans oublier les points hebdomadaires avec les services de la ville de Courseulles-sur-Mer. Par la même occasion, l'éclairage public de la rue sera remis à neuf par le SDEC ÉNERGIE, avec un système à LED beaucoup moins énergivore (lire par ailleurs). À l'issue de ces opérations, les nouveaux aménagements de voirie menés par la commune finaliseront le nouveau visage de la rue des Tennis. □



En mai prochain, le réseau aérien aura totalement disparu rue des Tennis. Un chantier bien coordonné. Seuls imprévus : des remontées d'eau en fond de tranchées, rendant parfois le travail difficile.

PAROLE D'ÉLU



ANNE-MARIE PHILIPPEAUX
MAIRE DE
COURSEULLES-SUR-MER

« UN PROJET CLÉ EN MAIN »

« *Nous n'aurions pas réalisé cette opération d'effacement des réseaux aériens sans la prise en charge technique et financière du SDEC ÉNERGIE. La maîtrise d'ouvrage unique nous permet d'avoir un seul interlocuteur et a rendu possible la coordination exemplaire de ce chantier. C'est un projet « clé en main » qui nous a été proposé, largement financé par le syndicat. Sur les 181 000 € TTC dépensés, le SDEC ÉNERGIE a pris à sa charge près de 60 % du budget. Côté économies, nous retenons aussi que le nouveau système d'éclairage mis en place dans la rue nous reviendra moins cher, avec des LED de 28 watts, 5 fois moins gourmandes que les ampoules classiques.* »

RETOUR D'EXPÉRIENCE



VERSON PASSE À LA TRAME NOIRE

La lumière artificielle est néfaste pour les animaux nocturnes. Elle a un pouvoir d'attraction sur de nombreux insectes et oiseaux qu'elle piège mortellement, et de répulsion sur les chauves-souris. Souvent excessif et inadapté, l'éclairage fragmente les habitats naturels en créant des zones infranchissables, et perturbe l'alimentation et la reproduction des espèces.

Dans le cadre de la requalification de la place de l'Église, la commune de Verson a souhaité adapter son nouvel éclairage constitué de 21 points lumineux, pour préserver la biodiversité et restaurer les cycles de vie à proximité de l'Odon. Le principe est simple : créer une trame noire moins perturbante pour la faune et la flore. Pour cela, il est possible de faire varier la température de couleur des luminaires en la réduisant à 1 800 Kelvin (lumière jaune) tout en restant dans les normes d'éclairage. Un détecteur de présence remonte cette température à 3 000 Kelvin (blanc chaud) au passage d'un véhicule ou d'un piéton. Ensuite, la trame noire se rétablit au bout de 10 mn. Concept récent, la trame noire est une nécessité réglementaire à prendre en compte dans tout projet d'aménagement. □

LE CHIFFRE

815 000
kWh



C'est l'énergie photovoltaïque produite en 2022 par les 16 installations mises en service par le syndicat sur le territoire du Calvados.

Cette production dépasse de 14,5 % les prévisions et s'explique par un bel ensoleillement cet été, et peu de pannes ou très courtes. À noter que cette production correspond à la consommation de 326 foyers non chauffés électriquement. Objectifs 2023 : dépasser les 1 000 000 de kWh grâce à la mise en service de nouvelles centrales.

> Contact : energie@sdec-energie.fr
02 31 06 61 80

SÉCURISATION DES FILS NUS

Des travaux accélérés grâce au plan France relance



Renforcement de lignes électriques, extension, enfouissement ou sécurisation des réseaux en fils nus...

Ces programmes de travaux sont d'ordinaire financés en partie par des dotations nationales issues du Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACÉ). De plus, à ce financement historique se sont ajoutées en 2021 et 2022 des dotations exceptionnelles, issues du plan de relance porté par l'État dans la continuité du soutien aux entreprises durant la crise sanitaire. L'un des axes de ce plan concernait l'amélioration de la résilience des réseaux électriques en zone rurale.

Dans l'intérêt de ses collectivités adhérentes, le SDEC ÉNERGIE s'est mis rapidement en ordre de marche pour présenter un programme de sécurisation des lignes en fils nus. Compte tenu du caractère d'urgence du plan de relance, ces travaux devaient être menés dans un calendrier serré pour être éligibles. Autre condition à remplir : le SDEC ÉNERGIE devait également préciser le taux d'utilisation des subventions concernant les trois dernières années pour justifier de sa bonne gestion des fonds alloués.

Mobilisation expresse

Ces conditions remplies, le SDEC ÉNERGIE a présenté plusieurs scénarios. Finalement, 7 dossiers ont été retenus pour une dotation

de 250 000 € sur 333 000 € HT de travaux. Notifiée en juin 2021, cette dotation a permis de missionner rapidement les entreprises et de passer commande des travaux dès le mois de septembre. En moins d'un an, tout le programme a été bouclé avec la réception du dernier chantier en avril 2022.

Cette mobilisation a permis d'effacer 2,6 km de fils nus, majoritairement traités en souterrain, alimentant 176 usagers sur les collines du Pays d'Auge et de la Suisse normande. □

PAROLE D'ÉLU

DENIS POUTEAU,
MAIRE DU PRÉ-EN-AUGE

ENFOUISSEMENT DES LIGNES

« Située sur les hauteurs boisées du Pays d'Auge, notre commune subissait régulièrement des coupures d'électricité lors des coups de vent.

L'enfouissement sur 600 m des lignes en fils nus a permis d'améliorer la qualité d'approvisionnement pour une cinquantaine de logements.

Cette opération a été bénéfique également pour la qualité paysagère et la sécurité routière puisque nous avons pu supprimer les poteaux en ciment qui bordaient l'ancienne RN13, fréquentée par 20 000 véhicules chaque jour. »



Marie Bernard,
technicienne transition
énergétique.

EN MISSION

« Kabanda, une plateforme pour analyser toutes les dépenses énergétiques »

Recrutée en janvier 2022, Marie Bernard a rejoint le service Efficacité énergétique et production ENR. Dans le cadre de ses missions, elle accompagne le déploiement du logiciel Kabanda proposé par le SDEC ÉNERGIE.

DIALOGUE Pouvez-vous nous présenter le nouvel outil Kabanda ?

MARIE BERNARD : Ce logiciel assure un suivi des consommations et des dépenses d'énergie des bâtiments communaux. Il s'adresse aux collectivités adhérentes de notre Groupement d'achat d'énergies et leur fournit une synthèse énergétique par points de livraison. Il est également proposé aux adhérents du Conseil en Énergie Partagé (niveau 1), avec des fonctionnalités plus nombreuses. Engagés dans une démarche de rénovation énergétique, ces utilisateurs disposent notamment d'un espace « factures » pour le dépôt, la saisie et l'archivage, et d'un tableau de bord avec des indicateurs graphiques annuels ou mensuels à l'échelle de la commune ou d'un bâtiment.

D : L'outil exploite-t-il directement les factures des fournisseurs d'énergie ?

M.B. : Oui, et c'est assez simple à l'usage. Si vous êtes adhérent au Groupement d'achat d'énergie, vos factures, même anciennes, sont intégrées à Kabanda via l'espace client. Si la collectivité n'est pas membre du Groupement, elle doit déposer ses factures depuis l'espace client des fournisseurs d'énergie, ou les saisir quand le fournisseur n'est pas référencé par le logiciel.

D : Comment exploite-t-on ces données ?

M.B. : Tout d'abord, il est nécessaire de s'assurer que tous les points de livraison ont été référencés, puis enregistrer régulièrement les factures.

Ce préalable permet ensuite de déceler une anomalie de consommation ou d'objectiver les économies réalisées après des travaux de rénovation énergétique. Pour interpréter les valeurs, les communes adhérentes au CEP1 ont à minima un rendez-vous annuel avec un technicien du SDEC ÉNERGIE.

D : Comment se passe la prise en main ?

M.B. : Les membres du Groupement d'achat ont reçu leur identifiant fin novembre 2022. Un webinar organisé en décembre 2022 a permis de présenter l'outil. Pour les communes adhérentes au CEP, j'organise des formations une fois par mois (12 collectivités maximum par session). Elles peuvent ensuite accéder à des tutoriels et à une FAQ sur notre site Internet.

D : D'autres plateformes existent. Quelle est la plus-value de Kabanda ?

M.B. : C'est un logiciel dynamique pour analyser toutes les dépenses énergétiques, pas seulement l'électricité ou le gaz naturel. Il se fonde sur le traitement des factures, et non sur les données d'un seul compteur. Les valeurs sont traduites par des graphes très visuels. Les collectivités peuvent les télécharger ou exporter les données sous forme de fichiers Excel. Kabanda devrait poursuivre son développement pour proposer des alertes de consommation et communiquer avec la plateforme OPERAT de l'ADEME dans le cadre du décret tertiaire. □



HYDROGÈNE VERT

La société Lhyfe a entamé la construction du premier site de production d'hydrogène vert en Bretagne. Située à Buléon (Morbihan), l'usine approvisionnera notamment des bus et Batobus de Lorient

Agglomération. L'hydrogène sera principalement produit par l'électrolyse de l'eau à partir d'énergie renouvelable. L'usine sera opérationnelle au second trimestre 2023.



ÉNERGIES RENOUVELABLES : LA FRANCE EST EN RETARD

La 13^e édition du baromètre des EnR électriques en France, publié conjointement par la FNCCR, l'Observ'ER et l'ADEME, indique que les objectifs en termes d'énergies

renouvelables sur le territoire ne seront pas tenus pour 2028. En effet, la France a un objectif ambitieux en matière d'énergie renouvelable : 32 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2030. Cependant la mise en œuvre des énergies renouvelables, notamment du solaire photovoltaïque et de l'éolien, prennent du retard chaque année. Au total, ce sont près de 18 GW qui pourraient manquer au parc électrique français pour ces deux filières à l'horizon 2030. A contrario, l'année 2022 aura vu l'envol des projets solaires photovoltaïques en autoconsommation totale ou partielle.

PAROLE À...

Thierry Mosimann
Préfet du Calvados

Sur les relations
avec le SDEC ÉNERGIE

Qu'attendez-vous du syndicat dans le contexte de la flambée des prix de l'énergie ?

Face à la flambée des prix, l'ensemble des acteurs locaux doit se mobiliser. La sobriété, c'est une affaire de collectif. L'État doit montrer l'exemple bien évidemment mais chacun a sa part à faire dans l'effort collectif à conduire : les collectivités, les entreprises et les citoyens. C'est la mobilisation générale qui donnera des résultats.

Et puis, la décarbonation de la croissance implique, au-delà de ces économies d'énergie, de développer les énergies renouvelables. Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE peut agir de trois manières.

D'abord, en accompagnant les collectivités dans leur effort d'économies d'énergie. C'est le relamping ou encore la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ensuite, en encourageant la production d'énergies renouvelables et en accompagnant les EPCI dans l'élaboration de leur plan climat air énergie territorial (PCAET).

Enfin, en diffusant les informations relatives aux aides du Gouvernement : l'amortisseur électricité, le filet de sécurité, les Certificats



d'Économies d'Énergie, le coup de Pouce « Chauffage des bâtiments tertiaires ». Ce sont autant d'aides du Gouvernement auxquelles les collectivités sont éligibles.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds vert, qu'attendez-vous du SDEC ÉNERGIE ?

Deux mesures du Fonds vert intéressent plus particulièrement le SDEC ÉNERGIE : « la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » et « la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ».

L'éclairage public est une compétence optionnelle du syndicat mais 90 % des communes adhérentes ont transféré cette compétence au SDEC ÉNERGIE. Le syndicat peut, pour les communes, solliciter le Fonds vert pour financer des travaux de renouvellement du parc de luminaires.

En matière de rénovation énergétique, le SDEC ÉNERGIE peut élaborer

des audits énergétiques sur les bâtiments publics. Il peut réaliser des travaux de rénovation par le biais d'un mandat de maîtrise d'ouvrage. Il peut même assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de changement de chauffage par transfert de compétence.

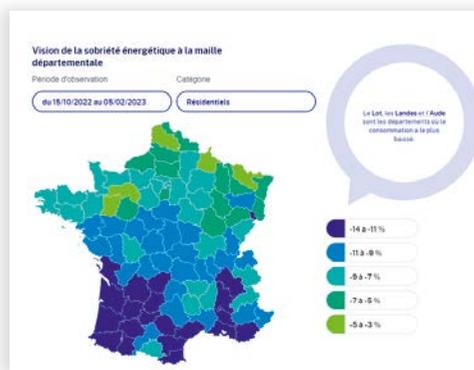
Bref, je compte sur le SDEC ÉNERGIE pour aller plus vite, plus haut, plus fort en matière de sobriété énergétique. □



UN CHÈQUE ÉNERGIE : ENVOI 2023 RETARDÉ

Habituellement envoyés fin mars, le ministère de la Transition énergétique

a indiqué que les chèques énergie arriveront « quelques semaines plus tard cette année, probablement en mai » et ce en raison d'une « charge de travail exceptionnelle ». Rappelons que le chèque énergie bénéficie à quelque six millions de ménages les plus modestes depuis 2018 pour faire face aux hausses des prix du gaz et de l'électricité.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Enedis a rendu publiques ses données de consommation électrique pour l'hiver 2022-2023, marqué par les appels à la sobriété énergétique. Au niveau national, la baisse se situe autour des 7 %. Tous les départements

ont vu leur consommation électrique baisser comparée aux dernières années. Le sud-ouest et le pourtour méditerranéen ont été les plus vertueux (en gommant les écarts de températures et les périodes de confinement).

17/01 : Vœux aux partenaires



Cérémonie des vœux aux partenaires publics et privés du SDEC ÉNERGIE.

4/03 : La Ferrière-Harang



Inauguration du nouveau bourg de la Ferrière-Harang avec effacement des réseaux aériens.

16/03 : Rencontre avec les partenaires économiques



Rencontre annuelle avec les partenaires économiques autour de trois tables rondes et visite du chantier du nouveau Palais des sports.

TELEX...

3 avril 8h - Centre des Congrès de Caen : Assemblée générale des maires du Calvados - Stand du SDEC ÉNERGIE sur le Fonds vert et Progrès 2023 –

9 mai SDEC ÉNERGIE : Inauguration de l'escape game pédagogique « Mission Énergie » en présence de Yann Arthus-Bertrand – **30 mai 14h - SDEC ÉNERGIE :**

Commission consultative pour la transition énergétique – **29 juin 14h - CCI Caen Normandie :** Comité syndical

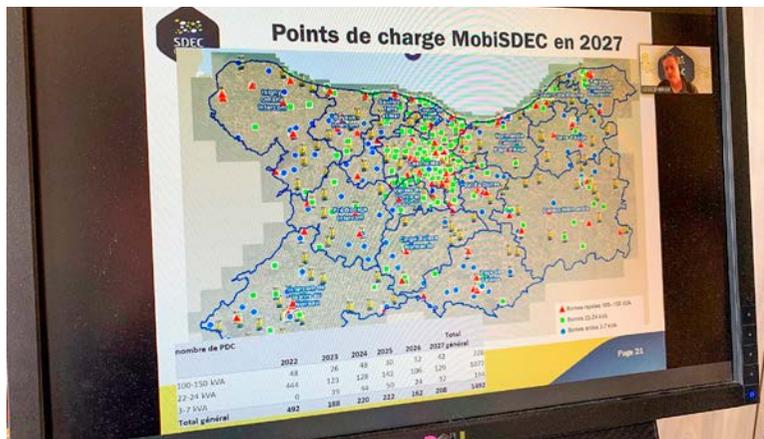
Informations et inscriptions sur sdec-energie.fr

31/01 : Signature du protocole avec See You Sun



Signature d'un protocole d'accord avec la société See You Sun en vue d'expérimenter la réalisation d'installations photovoltaïques de moyenne puissance sur les sites publics du Calvados.

6 au 15 mars : Conclusions du SDRIVE



Organisation de 15 webinaires de restitution du schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques à l'échelle des territoires des EPCI.

18/03 : Landelles-et-Coupigny



Inauguration de la chaufferie bois et de la salle polyvalente à Landelles-et-Coupigny.